

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019.00216

**CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SAS BBC - ZONE D'ACTIVITES
COMBEPLAINE A RIVE-DE-GIER (BERNARD ET BONNEFOND)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Claude LIOGIER,
M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECÙ EN PREFECTURE

Le 20 juin 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190613-D20190021610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190620

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2019

CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA SAS BBC - ZONE D'ACTIVITES COMBEPLAINE A RIVE-DE-GIER (BERNARD ET BONNEFOND)

La société MATRA (Machines Applications Tôlerie Rhône-Alpes), installée 7 allée Mathieu Murgue à Saint-Etienne, est spécialisée dans la tôlerie, chaudronnerie et soudure.

Il s'agit d'une filiale du groupe Bernard et Bonnefond, fabricant de produits électrotechniques (transformateurs et alternateurs) dont le siège est également à Terrenoire (7 allée Mathieu Murgue) à Saint-Etienne.

MATRA compte aujourd'hui 18 salariés et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,8 millions d'euros.

Le site historique du groupe à Terrenoire est désormais saturé. Dans ce contexte, le groupe Bernard et Bonnefond avait procédé à l'acquisition en fin d'année 2017 d'un bâtiment sur la ZI Combeplaine, rue de la Liberté à Rive-de-Gier, cadastré AR 104 et AR 105. Toutefois, ce bâtiment ne permet pas d'accueillir la totalité de l'activité de MATRA.

C'est pourquoi, le groupe souhaite se positionner sur la parcelle contigüe, cadastrée AR 168, d'une surface d'environ 2 718 m², appartenant à Saint-Etienne Métropole, afin de procéder à une extension de ce bâtiment en vue de la relocalisation et du développement de l'activité de MATRA.

Conformément à l'estimation de France Domaine en date du 07 mars 2019 la cession pourrait intervenir au prix de 45 € HT/m² soit 122 310 € HT pour l'ensemble de la surface précitée, TVA en sus au taux en vigueur au moment de la vente, applicable à la surface exacte vendue.

A cet effet, Monsieur BERNARD Marc, représentant de la SAS BBC, 7 allée Mathieu Murgue à Saint-Etienne (42100), ou toute autre personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, a signé une promesse unilatérale d'achat dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

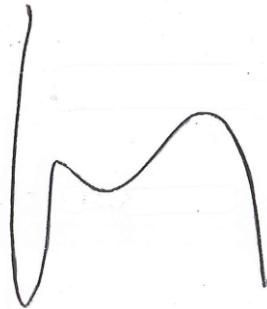
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la vente de la parcelle cadastrée AR n° 168, d'une surface d'environ 2 718 m², sur la zone d'activités Combeplaine à RIVE-DE-GIER, au profit de la SAS BBC ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, aux prix de 45 € HT /m² soit 106 920 € HT pour l'ensemble de la surface précitée et aux conditions de la promesse d'achat ci-jointe,**

- autorise la société, ou toute personne physique ou morale autorisée à s'y substituer, à déposer dès à présent une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de son projet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte de vente ou toutes pièces découlant de la présente délibération nécessaires à la transaction à intervenir en l'étude de Maître GIRON, Notaire à Rive-De-Gier, 16 Quai Fleurdelix,
- la recette et la dépense résultant de cette vente seront imputées au budget annexe des ZI : ECON/7015/COMBE.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Pour le Président,
Par délégation,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD